KNe

BRUSSELSE
HOOFDSTEDELIJKE REGERING

KABINET VAN MINISTER PASCAL SMET

NOTA

BRUSSEL	13 OKT. 2012
AFZENDER	Karel Lowette Kabinetschef Broekstraat 49-53 1000 Brussel T +32 (2) 517 14 31 – GSM +32 (0) 496 55 68 25 F +32 (2) 517 14 90 klowette@smet.irisnet.be Onze ref.:MOB/OW/KL/WN/0148 10-440
BESTEMMELING	Nota aan de heer J.P. GAILLY **Directeur-generaal Brussel Mobiliteit**
ADRES	Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest Vooruitgangstraat 80/1 1035 Brussel
AANTAL	1 pagina('s) – deze inbegrepen
URGENTIE	
ONDERWERP	Koekelberg - Studie veiligheid Leopold II-tunnel

A. E. D.
Entrée lej 4 -10- 2014
N° dossier KNe
Sortie N° 142367

A.E.D.
E.U.V. 14 -10- 2014
M. Lenoble.
Délai : 22.10

Hierbij maak ik U het document in bijlage over :

( ) ter informatie ;
( ) voor gevolg ;
(X) voor onderzoek en advies ;

Gelieve :

( ) mij te informeren over het gevolg dat hier aan gegeven wordt ;
( ) mij een kopij van uw antwoord te bezorgen ;
( ) mij ontwerp van antwoord voor te bereiden
( ) mij uw voorstellen en eventuele opmerkingen te laten geworden ;
(X) mij uw antwoord op onderstaande vragen en opmerkingen te laten geworden ;
*(+ elektronische versie in WORD aan wnotelaers@smet.irisnet.be ; cvereecken@smet.irisnet.be) tegen uiterlijk **27 oktober 2014***

Opmerkingen :

- Verwijzend naar de groene nota 46 → graag een diepgaande studie naar de huidige toestand waar voldoende het veiligheidsluik bestudeert wordt.

Vriendelijke groeten

Karel Lowette
Kabinetschef

GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE

COPIE

CABINET DU MINISTRE PASCAL SMET

NOTE

BRUXELLES 22 SEP. 2014

EXPEDITEUR
Ief Janssens
Attaché Mobilité - Travaux publics
rue du Marais 49-53
1000 Bruxelles
T +32 (2) 517 14 42 – GSM +32 (0) 474 72 82 49
F +32 (2) 517 14 90
ijanssens@smet.irisnet.be
Notre réf.:MOB/OW/IJ/WN/0046/0173

DESTINATAIRE Note à monsieur J.P. GAILLY
Directeur général de Bruxelles Mobilité

ADRESSE Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Rue du Progrès 80 bte 1
1035 Bruxelles

NOMBRE 1 page(s) – celle-ci incluse

URGENCE

CONCERNE Rénovation du tunnel Léopold II – Remarques de la zone de police Bruxelles-Ouest 5340 et des 5 communes qui la constituent

Par la présent je vous transmets le document en annexe:

( ) pour information ;
(X) pour suite ;
( ) pour examen et avis ;

Veuillez :

( ) m'informer de la suite réservée ;
( ) me faire parvenir une copie de votre réponse ;
(X) me faire parvenir un projet de réponse sur les questions posées dans la lettre en annexe
(+ la version électronique à wnotelaers@smet.irisnet.be) avant le **6 octobre 2014** ;
( ) me faire parvenir vos propositions et remarques éventuelles ;
( ) me faire parvenir votre réponse aux questions et remarque formulées ci-après
(X) me faire parvenir la situation actuelle

Remarques :

Meilleures salutations

Karel Lowette
Directeur de Cabinet, Direction générale et coordination

ZPZ5340

Police

Zone 5340 Bruxelles-Ouest

Secrétariat Collège-/Conseil de Police
Rue du Facteur, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. 02/412.62.60
Fax 02/412.62.96

25 SEP. 2014 /-557

MOB	OW	VGC	BICO
KANS	SEC	AB	P&O
0 1	2 3	IEF	

Monsieur Pascal SMET
Ministre du Gouvernement de la
Région de Bruxelles-Capitale
Chargé de la Mobilité et des
Travaux Publics
Rue du Marais 49-53

1000 Bruxelles

Molenbeek-Saint-Jean, le 11 septembre 2014

Votre lettre du		Votre correspondant	M. Collart
Vos références		Téléphone	02/412.62.60
Nos références	Zone de police Colpol 110914 - comm 4	Fax	02/412.62.96.
		E-mail	Monique.collart@zpz5340.be

Concerne : Rénovation du tunnel Léopold II - Remarques de la Zone de police Bruxelles-Ouest 5340 et des 5 communes qui la constituent.

Monsieur le Ministre,

Suite à la dernière réunion du Comité d'Accompagnement du 26 juin 2014, portant sur la mobilité et sur la variante des travaux sans inversion de sens de circulation du pertuis libre à la circulation du tunnel Léopold II, la zone de police ainsi que les 5 communes de la zone Bruxelles-Ouest se sont réunies en vue de dégager une position commune.

Trop d'inconnues subsistent cependant, entre le scénario de la fermeture totale et celui de la rénovation par pertuis, avec ou sans le double sens de circulation.

Des hypothèses émises et des questions essentielles posées lors de la première réunion du Comité d'Accompagnement, n'ont pas été approfondies, alors qu'elles sont primordiales dans la détermination de la décision finale.

Conscients de la difficulté et de l'ampleur de ce chantier au niveau régional, nous demandons en vue de l'organisation d'une prochaine réunion du Comité d'Accompagnement, à pouvoir obtenir dans les meilleurs délais les réponses aux questions et remarques suivantes :

1. La structure du tunnel semble être unitaire et les deux pertuis séparés par un cloisonnement en son milieu.
   a) La structure du tunnel est-elle à même, du point de vue stabilité/solidité de construction, de supporter une circulation sensiblement accrue en surface de tous types de véhicules?
   b) L'exécution du chantier par pertuis séparés, est-elle compatible et réaliste au regard des exigences de sécurité du service incendie ?

2. Parmi les mesures figure l'hypothèse non négligeable de la création de 5 parkings relais (Denderleeuw, Grand Bigard, Zellik, le Heysel et Berchem-Sainte-Agathe). A l'heure ou tout type de problématique négative, se rapportant à la mobilité dans la Région bruxelloise, défraye la chronique, il est impératif d'entamer les négociations avec les propriétaires des terrains, les autorités en charge des permis, ainsi qu'avec la STIB, De Lijn et la SNCB, pour s'assurer de l'effectif qu'ils sont capables de mettre à disposition pour desservir ces parkings. Nous souhaitons dès lors que cet aspect du problème soit étudié avec toute l'attention qu'il mérite. De plus, dans le cadre de la sensibilisation des usagers de la route à l'utilisation des transports en commun, l'étude de l'augmentation de la capacité de parking aux environs des stations de métro doit également être prise en considération.
3. Les délais d'exécution sont incohérents. Selon que le chantier s'exécute par fermeture totale (18 mois) ou par pertuis séparés (45 mois), la durée du chantier s'en trouve affectée d'un coefficient de 1 à 2,5. Or, dans les 2 scénarios, le travail s'opère 24h/24h et 365 jours par an. Voulez-vous justifier ou corriger les délais d'exécution ?
4. Lors de l'obstruction du pertuis opérationnel, suite à un accident ou à des travaux, l'allée latérale en surface du boulevard Léopold II, reprenant la circulation automobile, les camions, vélos, le service de récolte des ordures et de nettoyage, doit assurer l'ensemble de la circulation sortant de Bruxelles. Cette proposition est-elle réaliste, d'autant plus qu'il s'agit là du point de passage des cyclistes, la bicyclette étant le mode de déplacement urbain que l'on veut promouvoir, et notamment comme alternative à la fermeture ?
5. Qu'en est-il des autres travaux projetés pendant la période lors de laquelle les travaux au Tunnel Léopold II auront lieu, sachant, par exemple, que l'aménagement de la ligne de tram 9 doit débuter ?
6. La jonction de la zone de chantier du tunnel Léopold II avec d'une part, le tunnel Rogier et d'autre part, les boulevards d'Anvers et Baudouin, se fait sur le territoire de la Ville de Bruxelles. La Ville de Bruxelles et sa zone de police sont associées aux réunions du Comité d'Accompagnement, cependant, compte tenu du fait que l'autoroute E40 entre dans la Région bruxelloise en un point névralgique du point de vue circulation routière, n'est-il pas indiqué d'associer aussi la Région flamande et la Police fédérale de la route aux débats ?

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef de Corps,

J. DE BECKER

Le Bourgmestre-Président,

H. GILLARD

Copie à :

Monsieur Vincent THIBERT
Bruxelles-Mobilité – DGE
Infra Ouvrages d'Art
Rue du Progrès 80/bte 1
1035 Bruxelles

Rue du Facteur, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.62.60